

## Votre village considéré comme village d'avenir ?

30 communes sélectionnées dans le Gers



Votre village considéré comme village d'avenir ?

Villages d'avenir : votre commune va-t-elle bénéficier de cette aide ?

Le dispositif Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans leur projet. En Occitanie, 350 communes ont été sélectionnées.

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action coeur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Tous types de projets

Tous types de projets structurants répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle sont concernés : **nouveau service**, réhabilitation de bâtiment structurant, **réaménagement de centre-bourg**, projet **culturel**, développement d'un **commerce** ou point multi-services... L'accompagnement des bénéficiaires a vocation à durer, en fonction des besoins identifiés, entre 12 et 24 mois.

Dans le Gers

Barran, Beaumarchés, Belloc-Saint-Clamens, Belmont, Berrac, Castéra-Verduzan, Castin, Caussens, Duran, Jegun, La Romieu, Ladevèze-Rivière, Lagraulet-du-Gers, Larroque-Engalin, Le Houga, L'Isle-de-Noé, Lupiac, Miradoux, Montréal, Mouchan, Pavie, Preignan, Pujaudran, Puycasquier, Roquebrune, Saint-Michel, Saint-Puy, Ségoufielle, Tillac, Viella.

Dans un second temps d'autres communes pourraient bénéficier de cet accompagnement.